



HAL
open science

Adjectifs positifs en -able et négatifs en in- correspondants en français : ou pourquoi seuls sont importables les ordinateurs portables

Georgette Dal, Fiammetta Namer

► To cite this version:

Georgette Dal, Fiammetta Namer. Adjectifs positifs en -able et négatifs en in- correspondants en français : ou pourquoi seuls sont importables les ordinateurs portables. 4e Congrès Mondial de Linguistique Française (CMLF), Jul 2014, Berlin, Allemagne. pp.1741-1754, 10.1051/shsconf/20140801341 . halshs-01110429

HAL Id: halshs-01110429

<https://shs.hal.science/halshs-01110429v1>

Submitted on 4 Feb 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

Adjectifs positifs en *-able* et négatifs en *in-* correspondants en français : ou pourquoi seuls sont importables les ordinateurs portables

Dal, Georgette*, & Namer, Fiammetta**

*UMR 5263, STL, CNRS & Universités Lille 3 et Lille 1

**UMR 7118, ATILF, CNRS & Université de Lorraine

georgette.dal@univ-lille3.fr

fiammetta.namer@univ-lorraine.fr

1 Introduction

Le présent travail porte sur les adjectifs positifs français en *-able* et les antonymes en *in-* correspondants¹. En termes de fréquence d'emploi, trois situations peuvent se présenter en corpus :

- soit positifs et négatifs sont équifréquents² ;
- soit la fréquence du positif est nettement plus importante que celle du négatif ;
- soit, à l'inverse, la fréquence du négatif est nettement plus importante que celle du positif.

Les exemples sous (1)-(3) illustrent chacune de ces trois situations. Le nombre qui figure après chaque exemple indique le nombre d'occurrences dans notre corpus de référence, frWac, que nous présenterons en détail dans le paragraphe 3 :

- (1) discutable (4.366) / indiscutable (3.851) ; imaginable (2.032) / unimaginable (2.336) ; vivable (840) / invivable (789) ; vendable (326) / invendable (314)
- (2) assimilable (2.860) / inassimilable (136) ; consultable (18.630) / inconsultable (8) ; modifiable (3.769) / in(m)modifiable (6) ; recyclable (4.510) / in(r)recyclable (3)
- (3) collable (6) / incollable (622) ; ébranlable (9) / inébranlable (1.712) ; sondable (18), insondable (1.196) ; terminable (9) / interminable (5.886)

La différence de fréquence entre positifs en *-able* et négatifs en *in-* correspondants est parfois telle que seul l'un des deux termes se rencontre en corpus. Ainsi, sur les 8.632 positifs en *-able* et 1.566 négatifs en *in-* sur lesquels se fonde notre étude, seuls 778 (soit 9% des premiers et 49% des seconds) sont appariables en positif/négatif, toutes fréquences d'emploi confondues, comme en (1)-(3). Nous donnons sous (4) et (5) un aperçu de ces positifs (resp. négatifs) dépourvus de négatifs (resp. positifs), toujours dans notre corpus de référence :

- (4) biodégradable (3096) / in(m)biodégradable (0) ; détestable (3205) / indétestable (0) ; jetable (4291) / injetable (0) ; téléchargeable (16847) / intéléchargeable (0)
- (5) crevable (0) / increvable (396) ; décrottable (0) / indécrottable (304) ; surnommable (0) / insurnommable (40)

La présente recherche vise à fournir une explication à ces différences de fréquence d'emploi. Après un point sur les études auxquelles ont donné lieu les adjectifs présentant concomitamment le préfixe *in-* et le suffixe *-able* en français (§ 2.), nous présenterons notre corpus (§ 3.1.) et procéderons à une analyse des résultats, d'un point de vue quantitatif (§ 3.2.) puis qualitatif (3.3.). Cette investigation sera par ailleurs l'occasion de donner quelques éléments de comparaison entre la préfixation par *in-* et la préfixation en *non-* appliquées à des adjectifs en *-able* en français.

2 État de l'art

La préfixation en *in-* du français est réputée productive, tout particulièrement voire exclusivement avec des bases adjectivales en *-able* (voir entre autres Zimmer, 1964 ; Gaatone, 1987 ; Anscombe & Leeman, 1994 ; Anscombe, 1994 ; Apothéloz, 2003 ; Schwarze, 2007). Un fait, apparemment contradictoire avec l'affirmation précédente, est toutefois périodiquement souligné : celui de l'attestation d'adjectifs négatifs en *-able* sans contrepartie positive. Outre une partie des travaux mentionnés ci-dessus, on citera ici Staaff (1928) ou Corbin (1997). C'est d'ailleurs ce constat qui est à l'origine de l'analyse par la parasyntèse (application concomitante d'un préfixe et d'un suffixe à un radical), parfois proposée, au motif que le positif en *-able* duquel dériver le négatif « n'existe pas »³. Telle est la proposition de Peter (1949) ou encore Béchade (1992 : 132).

Dal & al. (2007) ont étudié ce déséquilibre d'attestations entre les positifs en *-able* et leurs corollaires négatifs en *in-*. Contrairement aux travaux précédents davantage fondés sur base dictionnaire, cette étude, menée sur un corpus de 293 positifs en *-able* et de 186 négatifs de forme *inXable* extrait de l'année 1997 du quotidien *Le Monde*, repose sur l'observation concomitante des adjectifs (positifs ou négatifs) et de leurs noms recteurs. Selon cette étude, loin d'être incongru, ce déséquilibre est prédictible. L'hypothèse est en effet que, pour un nom recteur donné (Nr), la situation banale est que soit le positif en *-able*, soit le négatif en *in-* fasse défaut. L'explication tient en ce que la préfixation en *in-* marquerait la non satisfaction d'une propriété attendue pour la catégorie d'objets dénommée par Nr. Si elle est juste, l'hypothèse prédit que, si le négatif cooccure avec Nr, le positif en *-able* est non usité avec ce même nom (ou un nom relevant de la même classe sémantico-référentielle), en vertu du principe qui veut qu'« on ne prédique pas d'une entité une propriété essentielle en tant que telle » (Anscombe, 1994) : ainsi, de même qu'on ne parle pas de semelles à chaussures ou d'ornithorynques à bec, parce que 'avoir des semelles' ou 'avoir un bec' fait partie des propriétés essentielles intrinsèques respectivement des chaussures et des ornithorynques, on ne dit pas d'un rasoir qu'il est usable parce que l'usabilité est définitoire de la catégorie des artefacts à laquelle ressortissent les rasoirs. Si, malgré tout, il l'est, c'est que Nr n'est pas utilisé comme nom de catégorie mais désigne un individu particulier de cette catégorie ayant pour trait remarquable de posséder la propriété qu'exprime l'adjectif en deçà ou au-delà de l'attente. Le positif en *-able* est alors accompagné de marqueurs de degré, de comparaison ou de restriction. Par exemple, le rasoir de (6) a une propension à l'usure supérieure à la normale tandis que le plancher de (7) se caractérise au contraire par sa résistance à l'usure (ces deux exemples ainsi que le suivant émanent de la Toile) :

(6) Le rasoir est certes très "TRES" : – très esthétique – très cher – très irritant – très usable – très mauvais quoi.

(7) Ce plancher difficilement usable constitue un très bon choix pour une famille active.

Il peut aussi arriver que le positif soit attesté, mais dans un contexte syntaxique négatif. Ainsi, alors que, normalement, les marqueurs s'usent, ceux de (8) n'ont pas cette propriété :

(8) Les marqueurs listés ci-dessus ne sont pas usables, vous pouvez les réutiliser autant de fois que vous le souhaitez.

Corollairement, la prédiction de Dal & al. (2007) est que, toujours pour un Nr donné, si le positif en *-able* est attesté sans marqueur de degré ou de restriction ou hors contexte syntaxique négatif, c'est qu'il n'exprime pas de propriété attendue de la catégorie d'objets dénotée par Nr. Il sert dans ce cas à partitionner la catégorie que dénomme Nr comme *portable* dans *ordinateur portable* ou *jetable* dans *rasoir jetable* et le négatif en *in-* n'a pas de raison d'être. Ce résultat va dans le même sens que celui d'Anscombe (1994 : 306-07) pour qui « les adjectifs dénotant des propriétés intrinsèques accidentelles n'admettent pas la formation d'un antonyme en *in-* ».

En revanche, l'explication avancée dans Dal & al. (2007) prédit que positifs et négatifs puissent apparaître dans un même corpus dès lors qu'ils ne sont pas utilisés avec les mêmes (familles de) noms recteurs, dans la mesure où une propriété essentielle pour une catégorie d'objets ne l'est pas nécessairement pour une autre.

Dans la suite de ce travail, nous examinerons si l'appareil d'hypothèses qui vient d'être exposé résiste à un changement d'échelle (nous rappelons que notre corpus comprend quelque 10.000 adjectifs, dont plus de 1.500 de forme inXable, contre 400 dans l'étude relatée). Nous élargirons par ailleurs l'étude à une comparaison entre la préfixation en *in-* et la formation d'adjectifs en *non-* à partir d'adjectifs en *-able*.

3 Présentation du corpus et analyse des résultats

3.1 Corpus

Les données sur lesquelles nous fondons notre étude sont extraites du corpus frWaC. Conçu dans le cadre du programme WaCky⁴ (Baroni & Bernardini eds, 2006) et mis à disposition en 2009, ce corpus comporte 1,6 milliard d'occurrences et réunit le contenu textuel de documents en ligne caractérisés par leur appartenance au domaine français.

Les textes qui composent frWaC sont obtenus au moyen d'une collecte automatique sur la Toile à partir de listes de requêtes initiales compilées à partir du vocabulaire de base enrichi par les termes rencontrés dans le journal *Le Monde Diplomatique*. L'exploration de frWaC requiert son indexation préalable, c'est-à-dire le marquage des unités susceptibles de satisfaire les requêtes effectuées ensuite dans l'intégralité du texte. Les deux tâches, indexation et requêtes, sont indissociables et nécessitent une prise en charge technique. Nous ne présentons pas plus avant techniquement le corpus mais retiendrons ici que, s'il émane de la Toile, frWac n'en constitue qu'un échantillon⁵. Aussi, quand le besoin s'en fera sentir, compléterons-nous les données extraites de frWac de données issues de la Toile.

3.2 Analyse quantitative

Le tableau 1 synthétise les résultats de la requête effectuée sur frWac du point de vue quantitatif. Dans la colonne « Motif », **Xable** subsume l'ensemble des adjectifs du corpus présentant les finales <able> ou <ables>, nettoyé manuellement des négatifs en *in-* (un nettoyage automatique par initiale graphémique n'était pas possible, afin de conserver des adjectifs comme *injectable* ou *irritable*). **inXable** correspond à l'ensemble des adjectifs présentant à la fois le préfixe *in-* (sous ses différentes formes graphiques possibles) et les finales <able> ou <ables>. Dans les colonnes suivantes, la fréquence constructionnelle (FqC) correspond au nombre de lexèmes mettant en jeu le motif examiné (un travail de lemmatisation a été réalisé en amont), tandis que la fréquence constructionnelle cumulée (FqCC) somme les occurrences de mots-formes de lexèmes mettant en jeu les motifs examinés. « np » est à lire « non pertinent ».

Motif	FqC	FqCC	Comparaison de fréquences					
			Xable correspondants à fréquence nulle		inXable correspondants à fréquence nulle		Positifs et négatifs à partir d'un même X à fréquence non nulle	
			FqC	FqCC	FqC	FqCC	FqC	FqCC
Xable	8632	2.626.150	np	np	7.854	1.329.289	778	1.266.861
inXable	1566	438.308	939	24.111	np	np		474.073

Tableau 1 : Fréquences dans frWaC des adjectifs de forme Xable et inXable

Du point de vue quantitatif, le tableau 1 fait apparaître que frWaC comporte près de cinq fois plus de positifs en *-able* que de négatifs présentant concomitamment en initiale la séquence <in> ou l'une de ses variantes et en finale l'une des séquences <able> ou <ables> (colonne 2). Les fréquences constructionnelles cumulées (col. 3), également favorables aux Xable, produisent un rapport comparable, la moyenne d'utilisation des positifs étant un peu plus élevée que celle des négatifs (304 vs 280).

Les données chiffrées des colonnes suivantes indiquent que, dans frWaC :

- plus de 90% des séquences de forme Xable n'y ont pas de corollaire négatif (ils étaient 58% dans ce cas dans *Le Monde* 1997) ;
- 51% des séquences de forme inXable n'y ont pas de corollaire positif (c'était le cas pour 46 des 186 inXable, soit 25%, étudiés dans Dal & al., 2007).

Même si les pourcentages sont différents (pour les positifs en particulier, il est probable qu'un travail sur des données nettoyées manuellement réduirait l'écart en pourcentage), ces données confirment les tendances observées dans Dal & al. (2007) et, par conséquent, le déséquilibre d'attestation entre positifs et négatifs relevé dans les études citées au début du présent travail : le cas où Xable et inXable, formés à partir d'une même séquence X, cooccurrent dans frWaC n'est pas le plus fréquent. En revanche, si, dans frWaC, il y a à peu près autant de négatifs sans positif apparenté que de négatifs avec positif apparenté, les positifs sont dépourvus de négatif dans neuf cas sur dix.

3.3 Analyse qualitative

Dans cette section, nous nous interrogeons sur l'explication à donner à l'absence (ou la quasi-absence) du positif en *-able* ou de son antonyme en *in-*. Nous incluons dans ce questionnement la place de la forme en 'non-Xable' et du type de relation antonymique que Xable entretient avec, respectivement, non-Xable et inXable. Nous examinerons successivement le cas où Xable et inXable sont attestés mais avec des noms recteurs différents (§3.3.1), puis les situations où la fréquence d'emploi est très nettement en faveur de inXable (§3.3.2) ou, à l'inverse, de Xable (§3.3.3). Cette dernière situation nous amènera à nous interroger sur la substituabilité de inXable par non-Xable, et, ce faisant, à lancer les pistes d'une comparaison entre ces deux types d'antonymes (§3.3.4).

3.3.1 Xable et inXable sont coprésents en corpus, avec des noms recteurs différents

Dal & al (2007) s'est concentré sur le cas où le positif en *-able* et le négatif en *in-* étaient coprésents dans *Le Monde* 1997. Malgré la petite taille du corpus, deux cas ont pu être dégagés, selon que le positif et le négatif étaient utilisés avec le même nom recteur (ou des noms recteurs relevant d'une même classe sémantico-référentielle) ou qu'ils l'étaient avec des noms recteurs relevant de classes sémantico-référentielles distinctes.

Nous ne nous attarderons pas sur le premier cas, en dehors de notre investigation, sauf à signaler que le changement d'échelle valide l'observation faite dans cette étude : dans frWaC, le positif apparaît systématiquement soit accompagné d'un marqueur de degré, soit dans un contexte syntaxiquement négatif. C'est entre autres le cas de *tolérable* et d'*intolérable*, employés avec le nom *situation*. Contrairement à « situation(s) intolérable(s) », dont on trouve 282 occurrences dans le frWaC, *tolérable* ne s'observe avec ce même nom qu'en contexte atténuatif ou négatif, par exemple *cette situation n'est pas tolérable* ou *une situation difficilement tolérable*.

De même, l'examen minutieux de frWaC valide la possibilité, pour le positif en *-able* et son antonyme en *in-*, de ne pas apparaître avec les mêmes classes sémantico-référentielles de noms recteurs. Par exemple, les entités (*dépôt, titre, licence, mandat*) ou personnes (*délégué, trésorier*) dont le fonctionnement est légiféré sont *révocables* ; en revanche, *les décisions, principes, consentements* ne peuvent être qu'*irrévocables*.

3.3.2 Xable n'est (presque) pas attesté

Si l'on suit Dal & al. (2007), lorsqu'un nom recteur donné ne figure en corpus qu'avec inXable, c'est que le positif exprime une propriété essentielle intrinsèque pour la catégorie que dénomme Nr et que, par conséquent, il est non-informatif de l'énoncer. Le cas extrême est celui où le corpus ne compte aucune occurrence de Xable. Dans frWaC, cette situation s'observe dans 51% des cas. Si l'on étend l'observation à la Toile (on rappelle que frWaC n'en constitue qu'un échantillon), le cas est beaucoup moins fréquent, sans que nous ne soyons en mesure de le quantifier. Quoi qu'il en soit, l'interprétation que nous faisons de cette (quasi-)absence du positif est que la propriété qu'il exprime vaut alors pour l'intégralité des classes sémantico-référentielles auxquelles appartiennent les Nr que modifie le négatif de forme inXable. C'est le cas par exemple de couple *crevable / increvable*. Le premier est absent de frWaC, alors que le second y compte 396 occurrences, essentiellement avec des noms recteurs désignant des objets de type pneumatique ou, avec un sens métaphorique, pour caractériser des objets ou des êtres animés robustes :

- (9) Crocodile est équipé en standard (...) de freins progressifs sur roues arrière, de roues increvables à l'avant et à l'arrière.
- (10) Son moteur est increvable, souple et relativement puissant par rapport au poids de la voiture.
- (11) Accroché au sol, increvable, obscur travailleur mais toujours présent là où il le fallait.

Pour ce qui est de *crevable*, sur la centaine d'emplois utiles qu'on trouve sur la Toile⁶, en conformité avec les résultats de Dal & al. (2007), plus des deux tiers dénotent une propriété minorée par un adverbe atténuatif ou comparatif comme en (12) et (13) ou se situent dans un contexte syntaxiquement négatif (14) :

- (12) Moi je suis un fervent de la chambre latex, pas lourde du tout et très peu crevable.
- (13) Cela vaut sûrement le coup de demander les pneus avec bande verte (moins crevable et aussi roulant) plutôt que les pneus standards avec bande jaune.
- (14) En plus yé pas cher, pas crevable et pas usable.

La Toile fournit quand même une petite dizaine de cas où *crevable* n'est ni accompagné d'un marqueur de degré, ni employé dans un contexte syntaxiquement négatif. Par exemple, dans (15)-(19), l'adjectif a pour fonction d'expliquer une propriété corrélée à la propriété de gonflabilité. Dans (20), il s'agit d'énoncer les propriétés intrinsèques des pneumatiques en début du 20^e siècle pour prédire leur fin à plus ou moins long terme. Aucun ne remet en cause l'hypothèse défendue ici :

- (15) Par contre gonflable implique crevable. Attention aux ronces, hameçons, couteaux ou autres objets pointus.
- (16) Ce qui est gonflable est par définition crevable.
- (17) Le premier est qu'un matériel qui est gonflable est forcément crevable.
- (18) Elle ne concerne en effet que les piscines encastrées. Reste à vous replier sur la célèbre, mais crevable, piscine en plastique.
- (19) ... et auto réparant (que j'arrive pas à réparer, du coup démontage et changement de la chambre à air comme sur un vélo « crevable »).
- (20) Le pneumatique actuel peut encore avoir la vie plus ou moins dure, mais tel qu'il est c'est-à-dire crevable, perforable, susceptible d'éclatement, il ne saurait subsister à perpétuité.

Les mêmes faits s'observent avec le couple *décrotable* (absent de frWaC) et *indécrotable* (qui y totalise 304 occurrences). Le négatif modifie des noms d'humains (*journaliste, sportif, ...*) ou de comportements attribuables à un humain (*optimisme, communautarisme, ...*). Nous inférons de ce constat que la langue donne à voir ces deux classes sémantico-référentielles comme comptant *décrotable* parmi leurs propriétés attendues. L'absence, dans frWaC, de *décrotable* signale qu'en revanche, il n'existe aucune classe d'entités pour laquelle cette propriété serait interprétable comme accidentelle. De fait, comme pour

crevable, les seules occurrences de *décrotable* sur la Toile se rencontrent avec des adverbes atténuatifs (21) ou des comparatifs (22) :

- (21) Je suis un sentimental peu décrotable.
(22) Comment se fait-il que ceux qui ont acquis un grand bagage de méthodes et de savoirs modernes ne puissent toujours pas rendre le monde plus décrotable ?

L'emploi, dans (21), de l'adjectif précédé du marqueur de degré *peu* indique que, normalement, un sentimental peut se défaire de sa sentimentalité, de même que le monde est intrinsèquement amendable.

Parfois, l'utilisation de positifs en *-able* peu fréquents peut s'expliquer par des facteurs stylistiques ou énonciatifs. Le tableau 2 rassemble quelques exemples de ce type empruntés à la Toile. Dans la colonne 2, les nombres entre parenthèses indiquent le nombre d'occurrences trouvées dans frWaC pour chaque terme des couples :

	Xable (#) / inXable (#)	Exemple de contexte avec Xable
1	sondable (18) / insondable (1196)	Parmi ces 69 %, 30 % refusent de répondre soit un effectif "sondable" de $69 \times 0,7 = 48,3$ %.
2		Un moindre mal (voire mieux) pour la majorité du peuple russe, si tant est que ce dernier puisse être sondable.
3		À quoi d'autre, sinon à ce risque continu de l'imagination, à cet incessant défi à l'imagination, dans l'immensité du possible et du « sondable », devrait aspirer le compositeur de notre temps ?
4	démodable (5) / indémodable (767)	Nous cherchons à glorifier l'imperfection, le démodable, ce qui n'a pas marqué l'histoire.
5	dubitable (2) / indubitable (576)	L'annihilation du monde ne concerne pas la frontière du dubitable et du certain.
6	crevable (0) / increvable (396)	Pas celui de son char de 1 ^{er} Mai mais celui des dieux vrais, les grands fétiches de perfection qu'invente l'homme qui se sait crevable.
7	déniable (0) / indéniable (8225)	Si ton orthographe est louable, ton propos est déniable. Les pays émergents comme tu le dis sont loin de l'être.
8	décrotable (0) / indécrotable (304)	- Pour la methodo de changement de filtre, je ne peux pas te répondre étant un indécrotable mazouteux. :PP - Moi j'suis facilement décrotable.

Tableau 2 : Contextes d'emploi de Xable à très faible fréquence

Dans ces exemples, la présence d'indices typographiques comme les guillemets (exemples (1) et (3)) ou de formules syntaxiques de prise de distance (exemple 2) signale l'hésitation du scripteur, soit qu'il doute du bien fondé de la forme employée, en une sorte d'hésitation métalinguistique, soit qu'il veuille prendre ses distances par rapport à l'applicabilité au référent du nom recteur de la propriété exprimée par l'adjectif. Souvent, c'est le cumul de plusieurs facteurs liés au contexte qui motive la décision du locuteur d'exprimer la propriété qu'exprime Xable, tantôt sous forme adjectivale, tantôt sous forme substantivée. Ainsi, en (3), on assiste à un effet d'entraînement formel et sémantique produit par la rime que déclenche la coordination de *sondable* (par ailleurs entre guillemets) avec une autre forme en *-ble* marquée positivement (*le possible*). En (4), c'est la cohérence stylistique et sémantique qui est visée avec l'utilisation de *démodable* juxtaposé à un nom exprimant une autre propriété a priori perçue comme

négative (*imperfection*) ; de même, le terme choisi en (5) est le seul qui soit approprié au contexte : l'emploi de *douteux*, à la place de *dubitable*, aurait conféré une connotation péjorative au discours auquel son auteur semble au contraire vouloir donner un ton volontairement objectif. En (6), l'emploi de *crevable* au lieu de *mortel* accentue, du fait de son registre moins soutenu, l'opinion négative exprimée par le scripteur. En revanche, le choix de *déniable* dans le chiasme en (7) est guidé par la nécessité pour son auteur de doubler par une rime avec *louable*, l'opposition qu'il fait ressortir entre la forme (*ton orthographe*), qu'il complimente (*louable*), et le fond (*ton propos*), qu'il critique (*déniable*). Enfin, en (8), le scripteur, conscient du caractère douteux de *décrotable*, manifeste par l'emploi en interaction de ce Xable sa volonté d'ajouter un effet comique à son propos.

3.3.3 inXable n'est (presque) pas attesté

Si l'absence de Xable s'observe dans environ 51% des cas dans frWaC (cf. tableau 1), la situation inverse, où inXable en est absent quel que soit le Nr, est plus massive encore puisqu'elle s'observe dans neuf cas sur dix. Elle rend compte de deux cas :

a) Le positif en *-able* ne dénote pas de propriété normalement partagée par les membres de la catégorie à laquelle renvoie Nr. Si l'hypothèse défendue ici est juste, alors il n'y a alors aucune pertinence à recourir à *inXable* pour exprimer la non satisfaction d'une propriété que l'on n'attend pas. Par exemple, les charges électives que sont les mandats ne sont pas définitoirement renouvelables : plus exactement, comme le prouve la possibilité de poser la question : « Ce mandat est-il renouvelable ? », si certains mandats peuvent être reconduits (un nombre de fois qui peut lui-même varier selon le type de mandat), d'autres ne le peuvent pas. Cette prédiction est corroborée par une interrogation de la Toile, via Google, au moyen des deux requêtes « mandat(s) renouvelable(s) » et « mandat(s) inrenouvelable(s) » / « mandat(s) inrenouvelable(s) » qui ramènent respectivement 42.000 et 0 résultat(s). Dans ce cas, l'antonyme du positif en *-able* est fourni par le préfixé en *non-* (la Toile compte 281.000 occurrences de « mandat(s) non-renouvelable(s) »). L'exemple (23) oppose ainsi l'emploi des adjectifs *renouvelable* (23a) et *non-renouvelable* (23b) appliqués au même nom recteur *mandat* :

- (23) a. Le directeur général de l'autorité de régulation est nommé par le gouvernement pour un mandat renouvelable de cinq ans.
- b. Les membres du comité de surveillance seront nommés pour un mandat non-renouvelable de cinq ans.

b) Xable peut exprimer une propriété attendue de la catégorie à laquelle réfère Nr, rendant le préfixé en *in-* pertinent, mais la forme-même du positif est peu propice à l'adjonction du préfixe *in-*. Il est en effet remarquable que, sur les 151 positifs en Xable dont le radical commence par la séquence graphique /in/ ou /im/, 136, soit 90%, sont dépourvus d'un négatif en *in-* correspondant dans frWaC. Par exemple, l'inondabilité fait partie des propriétés attendues des rives naturelles. Cette propriété du monde trouve écho dans le fait que, sur la Toile, on trouve relativement peu d'occurrences de « rive inondable » (168 pages indexées ; frWaC n'en compte aucune). Une rive qui déroge à cette propriété devrait pouvoir être dite *ininondable*. Or, la requête en ligne « rive(s) ininondable(s) » ne ramène aucun résultat, contrairement à « rive(s) non-inondable(s) », qui en ramène 4.100. Plus généralement, *ininondable* ne compte que trois occurrences sur la Toile, tous noms recteurs confondus. La même observation vaut d'adjectifs comme *ingérable*, *injectable*, *inoculable* ou *internalisable*, face auxquels *iningérable*, *ininjectable* et *ininternalisable* sont de fréquence très faible voire nulle (c'est le cas, sur la Toile, d'*ininoculable*). La seule exception massive à cette tendance est *ininflammable*, qui compte plusieurs milliers d'occurrences en ligne. Par exemple :

- (24) Des vêtements bien conçus pour protéger un employé du feu à inflammation instantanée et des arcs électriques peuvent faire la différence entre une brûlure mineure et des blessures importantes. Evidemment, les applications des vêtements ininflammables concernent tout particulièrement les sapeurs-pompiers et les travailleurs des hauts-fourneaux, des fours industriels, des verreries ...

(25) Après l'incroyable, l'ininflammable... À La Chartre-sur-le-Loir, dans la Sarthe, l'entreprise Rustin, fabricant de la célèbre rustine, a trouvé la formule d'un caoutchouc qui ne brûle pas (résiste à 1000°) et surtout ne dégage pas de fumées toxiques.

(26) Découvrez les aérosols de gaz dépoussiérant multiposition et ininflammable sur Encros.fr.

Il est en effet attendu respectivement des vêtements, du caoutchouc et du gaz contenu dans un aérosol qu'ils puissent prendre feu. La préfixation par *in-* dans l'adjectif *ininflammable* de (24)-(26) assume donc bien son rôle de marqueur de propriété essentielle intrinsèque non vérifiée.

Si l'on excepte *ininflammable* et les quelques autres négatifs en *in-* construits sur des bases à initiale graphique /in/ ou /im/, la contrainte qui prévaut ici est d'abord morphographique : le scripteur évite la consécution des deux séquences identiques ou proches. Elle peut, dans certain cas, se doubler d'une contrainte morphophonique, dans la mesure les deux séquences peuvent avoir en outre la même réalisation phonique comme dans *ininondable* ou *ininoculable* (on note que *ininflammable* n'enfreint que la première contrainte).

Du point de vue formel, le fait qu'un négatif en *in-* aboutisse à une forme homographe de celle d'un positif en *-able* ne semble en revanche pas faire obstacle. Nous donnerons ici comme exemple *importable*, qui peut s'interpréter comme l'adjectif en *-able* correspondant au verbe *importer* (27) ou comme marquant la non satisfaction de la propriété 'pouvoir être porté' consubstantielle aux pièces de vêtements et autres accessoires tels que bijoux ou chaussures, comme en (28) :

(27) Ce sont 600 kg de phénacétine, interdit en France mais toujours produit en Espagne et facilement importable de Chine.

(28) Donc au final j'ai perdu de l'argent pour une robe importable que je vais jeter.

Ingérable, « qui peut être ingéré » (*substance ingérable*) / « que l'on ne parvient pas à gérer » (*situation ingérable*), en est un autre exemple. L'erreur faite par le scripteur de (29) est à cet égard intéressante, tout se passant comme s'il percevait *ingérable* comme étant un positif et qu'il lui faille marquer la négation une seconde fois (à l'encontre de la contrainte qui a été exposée plus haut) :

(29) Il va d'ailleurs falloir que je les réorganise parce que ça devient iningérable, confus, amphigourique et imbitable...

En revanche, l'absence d'inXable n'est jamais imputable à la dénotation, par le négatif, d'une propriété attendue de la catégorie que dénote Nr : notre hypothèse, qui demanderait une explication peut-être d'ordre pragmatique, est qu'une propriété essentielle intrinsèque requiert un adjectif formellement positif, quelle que soit la polarité sémantique (positive ou négative) de ladite propriété. Suivant ce principe, nous supposons qu'inXable et, plus généralement, les adjectifs formellement marqués négativement, sont de mauvais candidats pour la caractérisation des propriétés essentielles intrinsèques des entités.

3.3.4 InXable / nonXable

La question des négatifs de forme inXable soulève celle de leurs ressemblances et différences sémantiques avec les négatifs de forme non-Xable.

Un examen sommaire⁷ conduit à leur attribuer des fonctions sémantiques différentes. Typiquement, lorsque, associé à un nom recteur Nr, le positif en *-able* a pour rôle de partitionner la catégorie C à laquelle réfère Nr en une sous-catégorie C1, non-Xable, également en association avec Nr, sert pareillement à partitionner C, et l'ensemble [Nr non-Xable] nomme la sous-catégorie C2 complémentaire de C1 au sein de C. À titre d'exemples, dans la catégorie des banquettes, on opposera ainsi les banquettes rabattables et les banquettes non-rabattables ; dans celle des ordinateurs, les ordinateurs portables et les ordinateurs non-portables ; dans celle des ordures ménagères, les ordures recyclables et les ordures non-recyclables. De même, lorsque *durable* dénote une propriété classifiante du référent de son nom recteur (situation rendue très populaire depuis l'avènement du développement durable, et des autres activités appartenant au champ référentiel du développement : agriculture, politique, etc.), l'antonyme qui

partitionne avec lui les classes auxquelles renvoient *développement*, *agriculture* ou *politique* est exclusivement *non-durable*. Dans tous les cas, un membre de C relève nécessairement de C1 ou de C2.

Comme on l'a déjà vu, inXable, pour sa part, a pour rôle d'exprimer la non-satisfaction, pour un individu particulier, de la propriété définitoire, exprimée par Xable, de la catégorie C à laquelle réfère Nr. Il ne sert donc pas à partitionner la catégorie C, mais caractérise un individu de C. Selon cette distinction, seule une occurrence particulière de la classe des banquettes rabattables peut être dite irrabattable (ou inrabattable), de même que les seuls ordinateurs importables, au sens « que l'on ne parvient pas à porter », sont ceux qui ont été conçus pour être portés, les ordinateurs portables donc.

Dans la suite de la distinction aristotélicienne entre contraires et contradictoires, on peut par conséquent considérer que, comme les non-Xable, les inXable sont alors des contradictoires au sens où l'entend entre autres Horn (2001 : 97), en ceci que les propriétés qu'ils expriment ne peuvent pas être simultanément vraies ou simultanément fausses d'un même objet, et qu'elles n'autorisent pas de moyen terme. En effet, si le rôle de inXable est d'indiquer qu'un élément E d'une catégorie C ne possède pas la propriété P attendue des membres de C exprimée par Xable, soit E possède P (Xable peut alors la nommer, même si, tendancielle, il ne le fait pas dans la mesure où, sauf cas particuliers, on n'énonce pas les propriétés intrinsèques essentielles), soit il ne la possède pas et inXable a pour fonction de l'indiquer. La relation entre Xable et inXable relève par conséquent de la contradiction, ce que confirme par ailleurs le peu d'accointances des adjectifs en inXable avec les marqueurs de degré, qu'ils héritent de l'adjectif en *-able* sur lequel ils sont formés (on exclut ici les cas d'adjectifs en *-able* qui se sont lexicalisés avec un sens qui n'est plus compositionnellement équivalent à la combinaison de leurs parties comme *minable* ou *remarquable*). Ainsi, Google ne recense que 49 occurrences de *très inusable* (30a) (il en compte quatre utiles pour *très usable*), contre 385 pour l'adjectif non modifié (30b) :

- (30) a. Le matériau extérieur particulièrement léger est très inusable et indéchirable.
- b. Inusable succès d'audience à chaque passage à la télévision, le film avec Bernard Blier.

Indépendamment de cette question, et contrairement à ce qui a été observé dans Dal & al. (2007), l'examen du frWaC montre qu'une concurrence fonctionnelle peut bel et bien exister entre inXable et non-Xable, même si elle est à la marge (seuls 198 emplois négatifs de la forme inXable ont un doublon en non-Xable). Les exemples sous (31) illustrent ce cas de figure. Ainsi, les licences informatiques se répartissent-elles légalement en deux catégories, selon qu'elles sont ou non transférables. Or, cette absence de transférabilité peut s'exprimer aussi bien au moyen de l'adjectif *non-transférable* (31b) qu'au moyen de l'adjectif *intransférable* (31c) :

- (31) a. Office 2010 : une licence transférable, pour la licence d'achat au détail.
- b. Nous vous accordons une licence non transférable et non exclusive d'utilisation du produit.
- c. Une licence de type OEM est une licence intransférable, et utilisable uniquement sur le matériel avec lequel elle a été vendue.

Comme en (31), les triplets (Xable, inXable, non-Xable) dont nous donnons quelques exemples en (32)-(39) sont associés à un même nom recteur. Les adjectifs inXable et non-Xable ont une réalisation équiprobable dans frWaC, avec un rapport de fréquence d'occurrences oscillant entre 0,5 et 1,5 et, surtout, fonctionnent comme synonymes absolus, suivant la classification de Cruse (2004). Quant à Xable, sa fréquence d'occurrence est à chaque fois comparable à celle de ses deux antonymes. La possibilité que présentent les Nr de ces exemples d'être employés avec l'un quelconque des membres du triplet et la substituabilité en contexte des deux négatifs sans préjudice sémantique pour le résultat permettent d'affirmer que la propriété qu'exprime Xable est non attendue (donc non définitoire) de la catégorie C à laquelle réfère Nr, et que, comme son homologue en *non-*, le négatif en *in-* sert à partitionner C, selon que ses membres possèdent ou non la propriété à laquelle renvoie Xable. Par exemple, en (32) et (33), les noms *lieu* et *discipline* désignent des entités intrinsèquement dépourvues de la propriété exprimée, respectivement, par *visitable* et *enseignable* qui sont, de ce fait, classifiantes pour

les catégories que désignent ces noms : le fait d'être ou non visitable pour un lieu, d'être ou non enseignable pour une discipline, sont des caractéristiques extrinsèques, dont la valeur est déterminée par la volonté d'un groupe social ou culturel (dans les exemples (32) à (39), les nombres entre parenthèses indiquent la quantité de pages indexées par Google en réponse à chacune des requêtes 'Nr Xable', 'Nr inXable' et 'Nr non-Xable') :

(32) lieu / visiter

[Xable] Il réalise des blasons sur commande pour les OT, communes, associations, lieux visitables ouverts au public (cave viticoles, musées...). (234)

[inXable] Les bâtiments en décrépitude, beaucoup de lieux invisibles. (6)

[non-Xable] Les Journées du Patrimoine permettent surtout d'accéder à des lieux non visitables le reste de l'année. (16)

(33) discipline / enseigner

[Xable] Puisque l'informatique est une discipline enseignable, il devrait y avoir des méthodes et des approches pédagogiques pour l'enseigner. (31)

[inXable] La réflexion est considérée aussi parfois comme une discipline inenseignable car non structurée. (3)

[non-Xable] Il me semble que les 6 disciplines non-enseignables par des francs-comtois sont Science de ce qui est, Vertu, Tempérance, Amitié, 7eme truc et Intempérance. (3)

Parfois, une propriété, communément identifiée comme essentielle pour une classe C, peut être perçue comme classifiante relativement à la même catégorie de la part d'une communauté restreinte de locuteurs partageant une même spécialité ou une même passion. Ainsi, pour la majorité des locuteurs, la propriété attendue d'un torrent est d'être non-navigable. Toutefois, les kayakistes opèrent une partition parmi les torrents entre ceux sur lesquels ils peuvent naviguer et les autres. Ceux-ci sont alors indifféremment qualifiés de *non-navigables* ou d'*innavigables* :

(34) torrent / naviguer

[Xable] Pas le moindre torrent navigable, aucune chute, aucune vague à lame : tout ce manque provoquait du vague à l'âme chez les kayakistes. (13)

[inXable] La mission est par la passe presque inconnue de Goma (...), dans la vallée du Baro, torrent innavigable, débitant encore en décembre environ 140 mc à la seconde. (9)

[Non-Xable] Ce Druantia est qualifié de torrent non navigable, instable, parsemé de bancs de graviers. (4)

Parmi les classes de noms pouvant régir Xable, inXable et non-Xable dans des proportions comparables, deux au moins se rencontrent avec une certaine régularité :

(a) La première, illustrée *supra* en (31) ainsi que dans les exemples (35)-(37), est constituée de noms dénotant des individus ou des objets auxquels une norme ou une loi est susceptible de s'appliquer. Cette loi va statuer sur les conditions que doit remplir, par exemple, une licence, un enfant, un étranger ou encore un acte, pour qu'on puisse en édicter, respectivement, la transférabilité, l'expulsabilité, l'intégrabilité ou la justiciabilité :

(35) enfant / expulser

[Xable] Il est bien curieux qu'on ait laissé un enfant expulsable dans l'heure aller à l'école. (13)

[inXable] L'exemple de la femme et de ses trois enfants inexpulsables me frappe particulièrement. (6)

[Non-Xable] Ils ne ramèneraient pas avec eux leurs trois enfants non-expulsables qu'ils préfèrent, pour leur sécurité, confier à l'État français. (21)

(36) étranger / intégrer

[Xable] Le CAI témoigne de la circularité que le souci de réserver l'accueil aux étrangers intégrables introduit dans les raisonnements des autorités françaises. (70)

[inXable] Pour le tueur norvégien, c'est l'identité nordique, européenne, entachée par des étrangers inintégrables. (10)

[Non-Xable] Mais depuis les années 1970, une grande partie de la société britannique se sent agressée par la présence de groupes importants d'étrangers non intégrables. (267)

(37) acte / justice

[Xable] Les actes justiciables de la police de la presse sont donc l'ensemble des atteintes commises par tous les moyens de communication. (432)

[inXable] Une telle affirmation n'est pas sans conséquences sur la jurisprudence de la juridiction administrative relative aux actes injusticiables. (8)

[Non-Xable] Le JA a fait reculer les frontières de mesures d'ordre intérieur et donc des actes non justiciables. (12)

(b) La seconde classe de noms remplissant les conditions leur permettant de se combiner avec Xable, inXable ou non-Xable est constituée de noms qui dénotent des instances d'entités abstraites dont la perception, subjective, de la part du locuteur, se manifeste soit par Xable, soit par l'un de ses antonymes. Ainsi, la beauté de quelqu'un ou de quelque chose peut-elle être perçue par celui qui l'observe comme mesurable, immesurable ou non-mesurable (38). De même, pour la personne qui l'écoute, une musique est soit identifiable, soit inidentifiable, soit non-identifiable (39) :

(38) beauté / mesurer

[Xable] On se retrouve unanimement sur la perfection mathématique d'une beauté mesurable. (8)

[inXable] La femme gabonaise symbolise la grandeur et la beauté immesurable de l'ensemble de l'Afrique centrale. (11)

[Non-Xable] Vous avez certainement remarqué que l'homme à ses côtés est d'une beauté non mesurable, eh bien il s'agit de moi. (8)

(39) musique / identifier

[Xable] La notion de « musique globalisée » : définie non pas par mais pour la globalisation, jouant le jeu identitaire, musique identifiable selon des critères édictés. (283)

[inXable] Une chaîne hi-fi nous fait part d'une musique inidentifiable bien que globalement agréable. (76)

[Non-Xable] Une musique non identifiable est venue prêter main forte pour rendre l'ambiance encore plus "fun". (6.110)

L'investigation, très partielle, menée ici tend par conséquent à montrer que, bien que remplissant fondamentalement des fonctions sémantiques différentes relativement au nom qui les régit, des négatifs en *in-* et ceux en *non-* peuvent, sans grande surprise, se trouver marginalement en concurrence d'emploi. Il reste par ailleurs à creuser si (Xable, non-Xable) d'une part, (Xable, inXable) d'autre part ressortissent au même type de contradictoires, dans la mesure où on ne peut pas attribuer au second couple la fonction classifiante qui caractérise le premier. Une piste pourrait résider dans une différence de lecture modale entre les préfixés en *in-* et les préfixés en *non-*, les seconds pouvant avoir une interprétation déontique absente des premiers⁸. C'est ce que suggère l'opposition *non-mangeable / immangeable* sous (40) et (41). Dans le premier cas, un facteur externe, médical, entraîne l'interdiction de manger le foie d'un lapin

atteint de coccidiose : *non-mangeable* est alors synonyme de *non-comestible* ; dans le second, l'adjectif indique simplement qu'alors que, d'un point de vue anthropocentré, le foie de lapin appartient à la catégorie des aliments comestibles, le foie dont il est question a de piètre qualités gustatives.

(40) lapin au **foie non mangeable** - C est sans doute une coccidiose hépatique c est très fréquent chez les lapins élevés sur une litière paille ou foin tu peux manger la viande quant au foie poubelle.

(41) Si on ne déveine pas [...] , on risque aussi de passer à côté du fiel [...] et ça donne un très mauvais goût, au point de rendre le **foie immangeable**.

Il nous appartiendra de creuser cette piste dans des recherches futures.

4 Conclusion et perspectives

Le travail qui précède, mené à grande échelle sur le corpus frWaC, nous a permis d'expliquer les divergences de fréquences d'emploi des adjectifs de forme Xable et de leurs antonymes en inXable, et de tisser quelques-uns des liens unissant les triplets Xable, inXable et non-Xable. Le point crucial est que la distribution de ces formes dépend dans une très large mesure du rapport unissant la propriété qu'exprime l'adjectif en *-able* et la catégorie que nomme le nom recteur (selon les cas, de Xable, de inXable ou de nonXable), autrement dit qu'une étude des préfixations recourant aux exposants *in-* et *non-* ne peut pas être faite sur des formes hors emploi. Les principaux résultats auxquels nous parvenons, qui corroborent et complètent ceux de Dal & al. (2007), sont les suivants :

- avec un même nom recteur Nr, l'équifréquence entre Xable et inXable est en principe exclue ;
- les positifs en Xable dont la fréquence est nettement plus basse que celle de leurs antonymes en *in-* tendent à exprimer des propriétés attendues de la catégorie que nomme Nr ; lorsqu'ils émergent, ces positifs figurent tendanciellement dans des contextes syntaxiques négatifs ou cooccurrent avec un marqueur de degré. Le négatif en *non-* est possible, mais en première analyse avec une fréquence moindre que celle du négatif en *in-* ;
- les positifs en Xable dont la fréquence est nettement plus importante que celle de leurs antonymes en *in-* tendent à partitionner la catégorie C que dénomme Nr. Pour former l'antonyme de Xable, on recourt préférentiellement à la préfixation par *non-*, l'ensemble [Nr non-Xable] renvoyant alors à la sous-catégorie C2 complémentaire de C1 au sein de C ;
- les usages qui ne suivent pas la distribution attendue figurent en grande partie dans des contextes qui changent la valeur informationnelle de la prédication (négation, thématization du degré, prise de distance métalinguistique) ;
- des contraintes morphographiques, le cas échéant morphographiques, peuvent bloquer la formation de l'antonyme en *in-* et lui faire préférer l'antonyme en *non-* ;
- quand inXable et non-Xable sont tous deux attestés, ils modifient le plus souvent des noms recteurs appartenant à des classes sémantico-référentielles distinctes, ce qui valide le fait que les préfixations en *in-* et en *non-* ne sont pas fondamentalement en situation de concurrence. Il peut y avoir à la marge une zone de recouvrement, inXable servant, comme non-Xable, à nommer la sous-catégorie complémentaire de celle que nomme Xable au sein du groupe nominal constitué par Nr (in)Xable. Dans ce cas, inXable est susceptible de modifier le même Nr que celui que modifie nonXable, et Xable renvoie à une propriété extrinsèque ou accidentelle pour la classe référentielle du Nr.

Conjointement, cette étude fait émerger un début d'ontologie des noms dans la mesure où, pour un nom donné, la faible fréquence, en corpus, soit de la séquence 'Nr Xable' soit de la séquence 'Nr inXable' renseigne sur la nature des propriétés partagée par les membres de la catégorie à laquelle renvoie Nr : essentielles et intrinsèques *versus* extrinsèques et accidentelles, suivant la terminologie d'Anscombe (1994). Ainsi, il est de la nature du pneumatique de crever, ce que valide le fait que « pneu crevable » ne

compte qu'une occurrence sur la Toile, contre 1.500 pour « pneu increvable ». En revanche, le déséquilibre d'attestations sur la Toile entre « rasoir(s) jetable(s) » (13.000 occurrences) / « rasoir(s) injetable(s) » (0 occurrence) indique que la propriété « pouvoir être jeté » n'est pas définitoire de la classe des rasoirs dans son ensemble, mais qu'elle l'est seulement de la sous-classe que constitue précisément celle des rasoirs jetables. À nom recteur donné, la simple confrontation du nombre d'occurrences ramenée par les requêtes « Nr Xable » / « Nr inXable » est par conséquent indicatrice d'une ontologie des noms.

Le dernier résultat qui nous paraît émerger de la présente étude, également en lien avec cette question de l'ontologie des noms, est le rapport de la catégorie que nomme Nr à la propriété en *-able* énoncée au moment où surgit l'adjectif. Nous prendrons pour exemple de nouveau l'association de *jetable* à *rasoir*. Lorsqu'ils sont apparus, les artefacts qu'on appelle *rasoirs* ont été conçus sinon pour durer éternellement, du moins pour durer suffisamment pour ne pas nécessiter d'être changés à chaque utilisation. Toutefois, depuis quelques années, les changements dans le mode de consommation tendent à modifier cet état de fait, et la catégorie des rasoirs se partitionne-t-elle désormais en rasoirs jetables et rasoirs non-jetables, chaque sous-catégorie correspondant à un segment différent du secteur marchand, même si le second demeure timidement investi (ainsi, Google n'indexe que 82 pages répondant à l'une des requêtes « rasoir(s) non-jetable(s) ») :

(42) Comme leader du marché des rasoirs non-jetables, l'entreprise fait face à une augmentation dans la popularité du rasoir jetable (Bic).

(43) est à cet égard tout à fait intéressant. Non seulement le scripteur y spécifie-t-il une propriété originellement définitoire des rasoirs (leur durabilité), mais encore s'étonne-t-il que des rasoirs puissent être utilisés à plusieurs reprises. Pour lui, la sous-catégorie la plus représentative des rasoirs est celle des rasoirs jetables :

(43) C'est quoi l'avantage des rasoirs non-jetables ?

Bibliographie

- Anscombre J.-Cl. (1994), « L'insoutenable légèreté morphologique du préfixe négatif *in-* dans la formation d'adjectifs », *LINX* 29, pp. 299-321.
- Anscombre, J.-Cl. & Leeman, D. (1994), « La dérivation des adjectifs en *-ble* : morphologie ou sémantique ? », *Langue Française* 103, pp. 32-44.
- Apothéloz D. (2003), « Le rôle de l'iconicité constructionnelle dans le fonctionnement du préfixe négatif *in-* », *Cahiers de Linguistique Analogique* 1, pp. 35-63.
- Baroni M. & Bernardini S. (2004), « BootCaT: Bootstrapping corpora and terms from the Web », *LREC 2004*, ELDA, Lisbonne, pp. 1313-1316.
- Baroni M. & Bernardini S. eds (2006), *Wacky! Working papers on the Web as Corpus*. GEDIT, Bologna.
- Baroni M., Bernardini S., Ferraresi A. & Zanchetta E. (2009), « The WaCky Wide Web: A Collection of Very Large Linguistically Processed Web-Crawled Corpora », *Language Resources and Evaluation* 43 (3), pp. 209-226.
- Béchade H. (1992), *Phonétique et morphologie du français moderne et contemporain*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Corbin D. (1997), « Entre les mots possibles et les mots existants: les unités à faible probabilité d'actualisation », Corbin D., Fradin B., Habert B., Kerleroux F. & Plénat M. eds, *Sillexicales 1* : « Mots possibles et mots existants », pp. 78-89.
- Cruse D. A. (2004), *Meaning in Language*. Oxford: Oxford University Press.
- Dal G., Grabar N., Lignon S., Tribout D. & Yvon F. (2007), « Les adjectifs en *inXable* du français », in Florilic F. éd., *La négation dans les langues romanes*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins, coll. « Investigations Supplementa », pp. 215-234.
- Dal G. & Namer F. (2012), « Faut-il brûler les dictionnaires ? Ou comment les ressources numériques ont révolutionné les recherches en morphologie », in Neveu F., Muni Toke V., Blumenthal P., Klingler T., Ligas P.,

- Prévost S. & Teston-Bonnard S. éd., *Actes en ligne du 3^e Congrès Mondial de Linguistique Française, Lyon, 4-7 juillet 2012*, pp. 1261-1276.
- Dal G. & Namer F. (sous presse), « La fréquence en morphologie : pour quels usages ? », *Langage*.
- Dugas E. (en préparation), *Non- dans le paradigme des préfixes de négation en français : étude synchronique et diachronique*, thèse de doctorat, université Lille 3.
- Gaaton D. (1987), « Les préfixes négatifs avec les adjectifs et les noms verbaux », *Cahiers de Lexicologie* 50-1, pp. 79-90.
- Horn L.-R. (2001), *A Natural History of Negation*, Stanford, CSLI Publications.
- Peter M. (1949), *Über einige negative Präfixe im modernfranzösischen als Ausdrucksmittel für die Gegensatzbildung*, Bern, Francke.
- Schwarze Ch. (2007), « La notion de règle morphologique et les mots complexes non construits », in Hathout N. & Montermini F. éd., *Morphologie à Toulouse. Actes du colloque international de Morphologie 4^{èmes} Décembrettes*, München, Lincom Europa (LSTL 37), pp. 221-244.
- Staaff E. (1928), « Étude sur les mots composés avec le préfixe négatif *in-* en français », *Studia Neophilologica* 1, pp. 45-73.
- Zimmer K. (1964), *Affixal negation in English and other languages: an investigation of restricted productivity*, supplement to *Word*, Vol. 20-2, Monograph, Issue 5.

¹ La forme graphique *in-* tient ici lieu d'archiforme aux réalisations *in* (*incroyable*), *il* (*illégitimable*), *im* (*impensable*) et *ir* (*irréalisable*). Du point de vue phonique, seules deux formes sont en jeu : /ɛ̃/ et /i/.

² Nous conviendrons qu'au-delà de 100 occurrences, l'équifréquence tolère une variation de +/- 30% du nombre d'occurrences.

³ Sur la notion d'existence, pour un lexème construit, cf. Dal & Namer (2012).

⁴ Le consortium WaCky est le fruit d'une initiative visant à reproduire, dans un format exploitable par des outils d'analyse automatique de corpus, la diversité des contenus récents de la Toile dans des proportions comparables à l'original, en affranchissant l'utilisateur des moteurs de recherche commerciaux. La mise à disposition des ressources produites s'accompagne de la description de la méthodologie définie pour en assurer la constitution (Baroni & al., 2009) et des outils nécessaires à leur utilisation (Baroni & Bernardini, 2004). À ce jour, le projet a donné lieu à des ressources pour quatre langues : anglais, allemand, français et italien.

⁵ Nous remercions Patrice Ringot, informaticien à Nancy, pour la prise en charge des aspects techniques relevant de l'utilisation de la plateforme *Elastic Search* nécessaire à ces deux tâches dans le cadre de cette recherche. Pour une présentation plus étoffée de frWaC et, en particulier, pour l'intérêt de cette ressource pour les études en morphologie, nous renvoyons à Dal & Namer (sous presse).

⁶ Les requêtes effectuées en ligne via Google dont il est question dans cet article ont été réalisées entre octobre et décembre 2013.

⁷ Sur la préfixation en *non-* du français, cf. Dugas (en préparation).

⁸ Nous remercions Laurent Roussarie (UMR 7023 « SFL ») pour nous avoir suggéré cette piste de recherche.